



Comment obtenir réparation suite à un mobilier présentant de défauts

Par thesco

Bonjour,

Fin décembre 2018 j'ai été livré de 2 canapés en cuir que j'ai achetés auprès d'un enseigne qui a pignon rue. Dès les premiers jours d'utilisation, j'ai constaté que ces derniers présentés de défauts au niveau des assises (affaissement aux centre et aux extrémités des assises). Après mon alerte, Début janvier, une des vendeuse de ma magasin est venue constaté les dégâts et m'a signifié qu'il allait communiquer l'information à sa direction. Constatant l'évolution de déformations, après plusieurs mails de relances et passages au magasin, début mai j'ai reçu de la direction dudit enseigne m'informant ne pouvait rien faire que mon dossier était classé malgré que les canapés soient encore sous garantie, et ce, sans qu'un technicien ne vienne constaté les dégâts. Me sentant démuni, j'ai sollicité votre aide afin de savoir quelles démarches dois-je entreprendre pour obtenir réparation.